

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	1er trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
15	Nombre de TRI bénéficiant d'une révision de leur cartographie depuis le 01/01/2016

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI permet-il de renforcer et partager la connaissance des aléas d'inondation et des enjeux exposés ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	4A – 4B
Disposition(s) concernée(s)	4A1 à 4A4 – 4B1
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Renforcement des connaissances sur les aléas et les enjeux dans les TRI
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Nombre		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Nombre de territoires à risques importants d'inondation (TRI) sur le bassin. Cartographie des aléas (fréquent, moyen, extrême) et des risques sur les TRI arrêtées.		
Sources des données de base	DRIEAT/SPPE/MSEP		
Modalités de collecte des données de base	Tableau de suivi de l'indicateur 15 à mettre à jour et valider aux différentes échéances		
Modalités de calcul de l'indicateur	Nombre de TRI avec des cartes révisées depuis le 01/01/2016		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2021	2024	2027
	2		
Commentaire	Indicateur du premier cycle reformulé dans le cadre du deuxième cycle. La valeur initiale correspond à la valeur déterminée en 2020 dans le cadre de l'évaluation du PGRI 2016-2021. La directive d'inondation prône le principe d'amélioration continue. 5 dispositions du PGRI 2022-2027 visent à l'amélioration de la connaissance sur les aléas et les enjeux. Elles s'adressent à l'ensemble du bassin (donc y compris sur les TRI). Les cartographies élaborées pour le premier cycle datent de 2013 et 2014. Il est donc intéressant de les réviser en cas de modifications substantielles connues sur le territoire concerné (nouveau modèle de terrain, nouvelles modélisation des crues, évolution importante des enjeux, nouvel aléa à prendre en compte...). Cet indicateur permet de mesurer l'amélioration de la connaissance des aléas d'inondation et des enjeux sur les secteurs les plus exposés (TRI). Il est complémentaire de l'indicateur N°14.		